

Les symboles et logos du recyclage

De nombreux symboles et logos, associés au recyclage, sont présents sur les emballages et les produits de notre vie quotidienne. Ils en existent tellement qu'il est souvent difficile de s'y retrouver. Vrais ou faux amis, voici quelques clés pour mieux s'y retrouver :



Il s'agit de la seule réelle signalétique vous permettant de savoir où jeter vos emballages avec précision. Cependant, L'Info-tri Point vert n'est pas obligatoire (il est actuellement proposé par Citeo aux entreprises).



Symbole de l'éco-organisme CITEO (anciennement Éco-Emballages). **Il s'agit d'un faux ami puisqu'il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.** Il signifie juste que l'entreprise qui met en vente le produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages en s'acquittant d'une redevance auprès de CITEO (dont l'objectif est de promouvoir le recyclage).



Le ruban de Möbius

Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. **Il indique que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il peut être jeté dans la poubelle de tri** (par exemple, le plâtre est recyclable en déchetterie mais pas dans la poubelle de tri).



Symboles qui précisent que l'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Ils indiquent également à quel taux s'élève la matière recyclée. **Cela ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable.**



Symbole théoriquement obligation sur tous les emballages et produit recyclage pour janvier 2015. **Il signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trié.** Attention cependant, ce logo triman s'applique aussi bien pour les emballages pouvant être jetés dans la poubelle de tri (jaune) que dans les conteneurs à verre.



Symbole qui rappelle simplement une règle de bon sens, à savoir, simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.



Symbole indiquant que le déchet doit être collecté par une filière spécifique et ne doit pas être jeté dans une poubelle classique (par exemple les piles).



Symbole précisant la matière qui compose notre emballage (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate). Les plus communs sont les plastiques (1 à 7) mais il existe 99. **Cela ne signifie pas que l'emballage est recyclable.**



Symbole pour le verre recyclable (bouteilles, flacons, bocaux et pots).



Symbole pour l'aluminium recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.



Symbole pour l'acier recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être recyclé.



Symboles des deux organismes de reprise et de recyclage des emballages ménagers en papier-carton issus des collectivités et certifiant une valorisation de l'emballage.



Symbole de l'éco-organisme gérant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipement Électrique et Électroniques (DEEE).

Les autres logos :



Symbole des deux l'écolabels présent sur les matières fibreuse (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole indiquant le pourcentage de matière recyclé présente dans le papier.



Symbole français indiquant que l'imprimeur respecte certainement norme environnemental (élimination conforme des déchets dangereux, non utilisation de produit toxique...).



Symbole de l'Écolabel français géré par l'AFNOR et répondant à certains critères de l'ISO.



Symbole de l'Écolabel européen obtenu par un produit répondant à certains critères garantissant le respect de l'environnement, de sa production à son recyclage.

En conclusion, il faut être très méfiants quant aux logos qui existent en matière de recyclage et rester vigilant sur le fait qu'un produit recyclé n'est pas forcément recyclable et qu'un produit en théorie recyclable ne signifie pas nécessairement que c'est un produit qui sera recyclé dans la poubelle de tri.